

-AVIS DE CONVOCATION-

Séance ordinaire du conseil d'établissement

Mardi 20 octobre 2026 à 18h45

Ordre du jour

École Saint-Sacrement

	Rôle du C.É. LIP	Temps
1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum	Art.61	2 min.
2. Présentation des membres du conseil d'établissement		5 min.
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	Adopter	2 min.
4. Lecture et adoption du procès-verbal de juin 2026 	Adopter Art. 69	5 min.
5. Parole au public		5 min.
Décision/Consultation		
6. Rôle et règles de régie interne, fonctionnement du conseil d'établissement et calendrier des rencontres 	Adoption	15 min.
7. Formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement	Art.53 et 459.5	5 min.
8. Détermination des rôles au sein du conseil d'établissement : élection du président, du vice-président et de la secrétaire	Adoption Art.56 et 107	20 min.
9. Dénonciation concernant les conflits d'intérêts et divulgation des renseignements nominatifs	Information	5 min.
10. Présentation du rapport annuel de la direction 2025-2026 	Adoption Art. 82 et 110.4	20 min.
11. Budget annuel de fonctionnement du conseil	Adoption Art. 66 et 108	10 min.
12. Présentation et suivi du projet éducatif		
13. Présentation des activités éducatives	Approbation Art. 87	15 min.
14. Parole au représentant du comité parents		15 min.
15. Mois de la prévention contre la violence et l'intimidation		15 min.
16. Info-parents		10 min.
17. Campagnes de financement		15 min.
18. Présentation du contenu des COPS (Contenus en orientation scolaire et professionnelle)		10 min.

Informations		
19. Services complémentaires		10 min.
20. Retour photo		10 min.
Nouvelles de l'école		
21. Suivi au niveau du personnel (embauche ou invalidité)		10 min.
22. Service de garde		10 min.
23. Parole aux enseignants et direction		5 min.
24. Questions diverses		10 min.
25. Date de la prochaine assemblée : 17 novembre 2026		
26. Ajournement ou levée de l'assemblée		

«Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »